

**PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE**  
**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**  
**BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE**  
**21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 94 038 CRÉTEIL CEDEX – 01 49 56 60 00**

**AVIS DE MISE A DISPOSITION**

**Consultation du public relative au dossier définissant le principe et les conditions de la réalisation du projet d'établissement pénitentiaire de Noiseau (94) et constitué en vue de sa qualification en tant que Projet d'Intérêt Général (PIG)**

Par arrêté préfectoral n°2024/ 00399 du 5 février 2024, ont été prescrites les modalités de mise à disposition du public du dossier définissant le principe et les conditions de la réalisation du projet d'établissement pénitentiaire de Noiseau (94) et constitué en vue de sa qualification en tant que Projet d'Intérêt Général (PIG).

Cette mise à disposition se déroulera par voie électronique **du lundi 26 février 2024 au vendredi 29 mars 2024 inclus**, pendant 33 jours consécutifs.

Pendant la durée de la mise à disposition, **le public pourra consulter le dossier par voie électronique** :

- sur le site dédié à la mise à disposition : [www.mise-a-disposition-centrepénitentiaire-val-de-marne.fr](http://www.mise-a-disposition-centrepénitentiaire-val-de-marne.fr)
- sur le portail internet des services de l'État : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-concertations-prealables>

**Le dossier papier sera également consultable** dans les lieux suivants :

- **à la mairie de Noiseau** située 2 rue Pierre Viénot 94 880 NOISEAU, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services au public ;
- **à la mairie de la Queue-en-Brie** située Place du 18 juin 1940 94 510 LA QUEUE-EN-BRIE, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services au public ;
- **sur rendez-vous à la préfecture du Val-de-Marne** (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex) au 3<sup>e</sup> étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, la prise de rendez-vous s'effectuant par courriel : [pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr)

Pendant la durée de la mise à disposition, **le public pourra formuler ses observations par voie dématérialisée** :

- sur le registre électronique accessible à l'adresse suivante : [www.mise-a-disposition-centrepénitentiaire-val-de-marne.fr](http://www.mise-a-disposition-centrepénitentiaire-val-de-marne.fr)

**Le public pourra également formuler ses observations sur les registres papier** mis à disposition :

- **à la mairie de Noiseau** située 2 rue Pierre Viénot 94 880 NOISEAU, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services au public
- **à la mairie de la Queue-en-Brie** située Place du 18 juin 1940 94 510 LA QUEUE-EN-BRIE, aux jours et horaires d'ouverture habituels des services au public ;
- **sur rendez-vous à la préfecture du Val-de-Marne** (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex) au 3<sup>e</sup> étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, la prise de rendez-vous s'effectuant par courriel : [pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr)

À l'issue de la mise à disposition du public, les registres dématérialisés et papiers seront transmis à l'APIJ afin qu'il soit procédé à l'élaboration d'une synthèse.

Au terme de cette procédure, la Préfète du Val-de-Marne pourra, par arrêté préfectoral, qualifier ou non le projet de centre pénitentiaire de Noiseau de Projet d'Intérêt Général (PIG) en application de l'article L.102-1 du code de l'urbanisme.